



COMMUNE DE SEUILLET

Lettre d'informations du 5 mai 2020

Mesdames, Messieurs, chers (es), Seuilloises et Seuillois, mes chers (es) amis (s)

Comme l'a annoncé le Président de la République, certaines activités vont redémarrer à **compter du 11 mai** prochain, si les conditions de déconfinement le permettent.

Toutefois la crise sanitaire n'est pas terminée pour autant et il nous faudra nous adapter à un changement de vie lié à cette situation. L'exécutif municipal, en lien avec les nouveaux élus du 15 mars, le secrétariat et les services communautaires, a travaillé sur la gestion de crise, la reprise d'activité et sur la poursuite des projets communaux durant toute la période.

Aussi, je profite de ces lignes pour remercier de leur travail l'ensemble des agents, des services ainsi que les élus communaux et communautaires, qui se sont impliqués sans compter durant ces dernières semaines pour faire de notre territoire un exemple de solidarité sans précédent. Je n'oublierai pas, bien entendu, le personnel soignant qui a pris une large part à cette crise, ainsi que l'équipe pédagogique Seuilloise pour ses travaux préparatoires quant à la reprise scolaire du 12 mai.

Vous trouverez, ci-dessous par thématique, les actions qui vont être mises en place ces prochains jours.

Il m'a paru nécessaire de vous faire partager les décisions, parfois difficiles à prendre, qui ont été arrêtées durant ces dernières semaines complexes.

Avec toute ma sympathie, soyez assurés du dévouement de vos élus communaux.

Pierre BONNET-Maire de Seuillet

1-Ecole communale des trois ruisseaux

En lien avec les enseignantes et le délégué départemental de l'éducation nationale local, les dispositions de rentrée sont les suivantes :

A compter du 12 mai au matin, **les élèves de Grande section, CP et CM2** seront accueillis selon un protocole qui sera défini dès que nous aurons connaissance du nombre exact d'enfants, comme il vous l'a été annoncé par la Directrice de l'école. A compter du lundi 25 mai, toutes les sections de l'école reprendront leurs activités scolaires selon un protocole qui sera défini dès que nous aurons connaissance du nombre exact d'enfants et des conditions sanitaires du moment.

Les dispositions sanitaires, tant attendues par les services communaux, ont tardé à nous être communiquées ; ces dernières seront mises en œuvre au sein de l'établissement. En voici les grandes lignes :

- Sens de circulation pour les parents lors des entrées et sorties de l'école, évitant ainsi les contacts ; entrée par le grand portail et sortie par le petit portail, tout en respectant les distances entre vous.
- Réaménagement des salles de classe afin de respecter la distance minimale d'un mètre entre chaque table.
- Sens de circulation d'entrée/sortie par classe, pour les élèves, à savoir accès par la porte de la cantine (ce qui ne permet plus dans l'état les services de restauration), pour la classe de Mme Bertoni et accès par la porte principale pour la classe de Mme Talabard,
- Equipement des agents communaux en masques, gel hydro alcoolique, gants, entre autres,
- **Nettoyage et désinfection** des locaux préalable à la reprise entre fin avril et 11 mai,
- Désinfection régulière pendant la classe, des tables, sanitaires, poignées de portes, etc. et les soirs,
- Mise à disposition de savon, essuie main jetable pour les élèves et le personnel,
- Adaptation des temps et des lieux de récréation par classe,
- Fourniture nominative de **masques enfants** par le Conseil Départemental aux familles scolarisées le **7 mai entre 18h00 et 19h00, dans la cours de l'école** (Consignes d'hygiène et de sécurité : ces masques devront être lavés avant leur premier usage ainsi qu'après chaque usage),
- Le port de ces derniers est non obligatoire pour les élèves

Garderie périscolaire et cantine :

Il a été voté et acté par le bureau municipal les dispositions suivantes :

- **Pas de service de garderie assuré le matin et le soir**, compte-tenu de la superficie des locaux et du nombre d'enfants. En effet ces points **ne permettent pas d'accueillir les élèves dans les bonnes conditions sanitaires** et par conséquent dans un souci de sécurité, il ne pourra être assuré.
- Service de repas froids (adaptés aux circonstances), fournis par le prestataire habituel, sur les tables de travail de chaque enfant (**à confirmer par l'ESAT**).

2-Masques alternatifs

La communauté d'Agglomération et la Région Auvergne Rhône Alpes par l'intermédiaire des communes se sont engagées à fournir gracieusement 2 masques par habitant ; vous trouverez ces derniers joints au présent envoi.

3-Services municipaux

A compter du 12 mai,

- **le secrétariat** de Mairie reprendra son activité normale d'ouverture au public ; toutefois, il conviendra de **respecter scrupuleusement les gestes « barrière »** et le port du masque pour vos démarches. Des équipements de protection vont être mis à disposition ainsi que du gel hydro alcoolique à l'entrée du secrétariat.
- **La bibliothèque** municipale restera fermée jusqu'à début septembre, vu la superficie des locaux qui ne permet pas d'accueillir les usagers dans les conditions sanitaires optimales. A ce titre, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir rapporter vos prêts de livres ou CD/DVD en mairie.
- **Le Centre Technique** Intercommunal Nord Agglomération reprend son activité normale, avec les adaptations et recommandations sanitaires liées à la crise.

4-Etat d'avancement des programmes communaux

- **Autorisation de création du budget annexe restaurant**

L'objectif est d'autoriser la création d'un budget annexe « Restaurant » à compter du 1^{er} mai 2020, afin d'inscrire les dépenses et les recettes liées à cette opération (travaux, subventions, emprunts éventuels, etc.). Le budget sera soumis au vote au Conseil Municipal au plus tard en juillet. Les marchés de travaux pourront être lancés selon le calendrier initial, tout en allongeant les délais de consultation et la durée de validité des offres, afin de permettre aux entreprises locales de se positionner.

- **Point sur l'étude de revitalisation du centre bourg**

Le cabinet d'étude a rendu son diagnostic lors d'un comité de pilotage de Vichy Communauté ; il sera transmis à la commune prochainement.

Dans les grandes lignes, les points à travailler pour Seuillet reposent sur l'activité économique, le lien social et l'habitat. Les enjeux seront portés dans un document en cours de rédaction par le cabinet puis soumis à la commune et à son comité de pilotage interne.

- **Reprise de l'activité commerciale du café restaurant**

Concernant la future reprise d'activité commerciale du café restaurant, le comité de pilotage (élargi aux nouveaux élus) va procéder, dans les prochaines semaines, à l'élaboration de l'appel à projet en lien avec les services de l'agglomération et des acteurs juridiques.

Une enquête, auprès d'experts et de collectivités, est en cours afin d'obtenir les retours d'expériences dans ce domaine.

Il est rappelé que la commune est tenue de réaliser un appel à candidature pour la reprise commerciale.

L'objectif est de lancer ce dernier avant l'été 2020, afin que, dès la livraison probable des locaux courant 2021, l'activité puisse redémarrer.